

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMÉES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité- Travail- Progrès

DECRET N° 95/258 du 22 - 12 - 1995
Portant Inscription au Tableau d'Avancement
des Officiers des Forces Armées Congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

VISAS

~~Le 10 Mars 1995~~

VU:- L'Ordonnance N° 16/70 du 16 Mars 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République;

VU:- L'Ordonnance N° 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée;

DBF/
DGAF...

VU:- L'Ordonnance N° 12/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance N° 31/70 du 18 Août 1970;

VU:- Le Décret N° 74/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;

VU:- Le Décret N° 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;

VU:- Le Décret N° 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;

VU:- Le Décret N° 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;

DCF/
DGAF...

VU:- Le Décret N° 84/250 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux Intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

VU:- Le Décret N° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

VU:- Le Décret N° 95/15 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU:- Le Décret N° 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement;

VU:- L'Instruction Ministérielle N° 002/MDN/FAC/DIE du 2 Juillet 1991 sur l'avancement à titre E.M.L.;

DGAF/
MDN...

VU:- Le Projet d'Avancement Ecrite N° 034/20/MDN/FAC/DIE du 21 Avril 1995 sur l'avancement Ecrite;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

SECRET :

Article Ier:-Sont inscrits au Tableau d'Avancement des Officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 1995.

AVANCEMENT ECOLE :

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

INFANTERIE:

Sergents :-	NGUYELA	Gabin - Romuald	- 01 S.
	MFOUD-MVELLY		"
	ANGI	Dieudonné - Bienvenu	"
	MBAYA	Bruno-Serge	"
	BAZONGUELA-SITA	Beudelin	"
	AKANDA-KOUBEMBA	Ghislain-Harold	"
	MINIMONA-KIYINDOU	Rock	"
	NGOKA-AYEBA	Sylvène Edgard	"
	NTIRI-MBLAMBOURDU	Ben-Barron	"
	LOUNGTI-MATOMBA	Jean-Serge	"
	MOZIMELA-MBANI	Leandre	"
	Y-O-B-I	Didace-Delphin	"
	LOUNTELOU	Chaty-Biyel	"
	CYUUA	Christel	"
	OLIMBA	Landri-Simplice	"
	MLAKATSINDILA	Landry	"
	MVOULA-IMONO-MBANI		"
	OSSAKETO	(Alphonse-Brice)	"
	BATSIMBA-MILERA	Ludovic	"
	BIERE-NGALI	Lezin D.	"
	MOUISAKA	(Clarence Alain D.	"
	O Y A	Camille-Serge	"
	LOUZINGOU	Parfait - Euloge	"
	ALEZO-NGOTIENE	Gabriel	"
	BOULOUNGULDI-CUIDI	(Justin)	"
	LEHO	Paul-René	"
	LONDET	Jean-Bernard	"
	KOUBEMBA	Jocelin-Francis	"
	KIZONZI	(Landry-Rock-Damien	"
	LOUSSOIS	Brice A.	"
	NGANGA-MOULIEN	Didier	"
	NGOMA	Edmond	"
	KIBA	(Arthur F.	"
	OKANDE-NDINGA	Christian	"

Sergents:-

ONDONGO	(Hugues	- O.S.
MOUDJALOU	Jean-Gabriel	"
MAMONA EL'	Aroucy Fenelor	"
FERRET-MAVOUNGOU	Charles	"
NDONGO	Judicaël Henri	"
SOGOYE-PANDZO OKOUME		"
BATANTOU	Jean-Bernard	"
KIHOUOKO-MABAHOU	Brice	"
MOUASSIPOSSO-MACKONGUY	(Herman Adelphin	"
OMINGA	Marien	"
NGOBO-IKOLO	Armel	"
MISSAMOU	Bernard	"
OMPA	Sosthène Wilfrid	"
MBOUNGOU	Serge-Alain	"
B I N A	(Patience-Wilfrid)	"
MIKOLO	Serge-Magloire	"
MLBIKA-MOUHINGOU	Serge	"
MBEMBA-NGOMA	G.	"
TSIBA	Bertin	"
BAYZA	(Alexis-Fernand)	"
MALAPET-MBONGO	Wilfrid	"
OSSIBI	Jacques	"
NSEMBANI-MOUKOULOU-DIAMONA		"
NGOKA-AYEBA	Sylvestre	"
KEMBA	Benoit	"
KIHOULOU-BAKELA	Bertrand	"
MIALOUNGUILA	(Lezin-William-Edme)	"
BENGUE	Mathieu-Lezin	"
EWOSSO	Modeste	"
ONANGA	Claude-Sosthène	"
MINENGUE	(Désiré-Claver)	"
NGASSIE	Ghislain	"
NVINDOU-BOUAKA	Yvon-Fortuné	"
TOMBET- NDOLO	Cômes	"
KISSA-MBANI	Arsène	"
GNAMOLENDE	(Vincent-Nicaise)	"
SIMBA-MAHOUNGOU	Patrick	"
ABEKA-DOUMAS	Rock-Pépin	"
BIKINDOU MILANDOU	Marcel	"
FOUTOU	Michel	"
NZOUËLE	(Fernand-Claver	"

Sergents:-	MOUKETO-IGNOUMBA	(Luc-D'Arsène)	- C.S.
	NDOLI-GONDZA	Arthur	-"
	MILONGO	Bienvenu	-"
	LOUBAKI	Christian-Euloge	-"
	TAMBA-MABIALA	Jean-Patrice	-"
	NBEMBA	(Léa-Sylvain)	-"
	MOUDILOU	Jean-Gervais	-"
	YAMANDA	Joachim	-"
	BOULARD-DADET	Armand	-"
	ODZALA	Freddy-Urbain	-"
	MAYAMBA	(Louis-Marie)	-"
	MPINKINDZA-MANDALI	Destin	-"
	NGANGA	Amedée-Blaise	-"

Article II:-Le Ministre de la Défense Nationale, chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le processus démocratique en tant que facteur du développement et le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

FAIT A BRAZZAVILLE, Le 22 Décembre 1995

Par le Président de la République;

- Professeur Pascal LISSOUBA. -

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;

Pour Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Chargé du Plan et de la Prospective;
Le Ministre délégué chargé du Budget et de
la Coordination des Régions;

Joachim
Général Jacques-Joachim
YOMBY-OPANGO. -

- Luc Daniel ADAMO MATETA .-

Le Ministre de la Défense Nationale, Chargé
de l'Intégration des Forces Armées dans le Proce-
sus Démocratique en tant que Facteur du Développe-
ment;

- Stéphane Maurice BONGHE - NOUARRA. -